

Formez-vous en Evaluation des préjudices économiques et financiers

4 jours (28 h) + 2,5 jours optionnels (17,5 h) - formation continue



A propos

Dans le cadre de la formation continue, la CCEF propose un cursus de 4 jours. Dispensée à Paris (ou en visioconférence, si le contexte sanitaire ne permet pas de réunir physiquement les candidats) par des experts, le contenu de l'enseignement combine séances de travail interactives et remise de supports pédagogiques.

Pour de meilleures conditions, le nombre de participants est limité à 25/30 par session.

A l'issue des quatre jours, le cursus se conclut par un test sous forme de QCM validant la délivrance d'un certificat.



Objectifs

- **Maitriser** l'expertise dans la procédure judiciaire qui est la phase déterminante dans ce type d'affaires.
- **Apporter** les connaissances techniques et juridiques permettant de **définir la stratégie** à suivre pour défendre les intérêts de l'entreprise.

Elle permet de maîtriser la façon dont se construit un dossier en réclamation à l'attention des magistrats ou de l'expert nommé par ces derniers.

- **Développer :**
 - * l'interprofessionnalité entre les experts juridiques et les experts financiers,
 - * de nouvelles missions dans le cadre de la collaboration nécessaire en la matière entre avocats et experts financiers.



Public / Prérequis

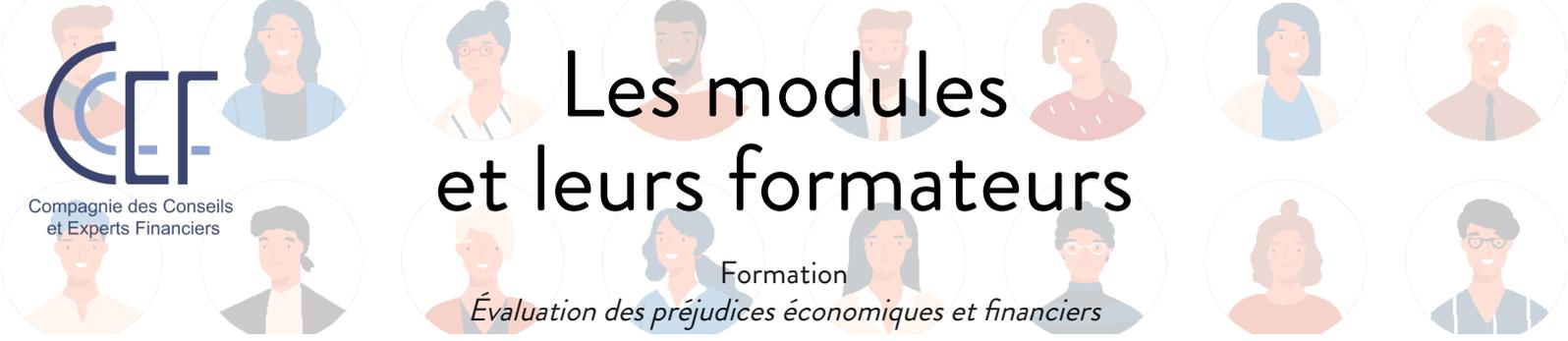
La formation s'adresse aux divers intervenants dans le domaine du contentieux. Elle est construite par des professionnels au bénéfice des professionnels. Une expérience significative dans le domaine de l'évaluation des préjudices est souhaitée.



certification

Réalisation d'un test sous forme d'un QCM à l'issue des 4 jours de formation, donnant lieu, en cas de réussite, à la délivrance d'un certificat.

En collaboration avec :



Les modules et leurs formateurs

Formation
Évaluation des préjudices économiques et financiers

Jour 1

- **Accueil des participants**
Par André-Paul BAHUON et Thierry SAINT-BONNET 08h30 - 09h00
- **Module 1 : Le cadre de l'évaluation des préjudices**
Par Julien GASBAOUI 09h00 - 12h30
14h00 - 17h30

Jour 2

- **Module 2 : Théorie générale de l'évaluation des préjudices**
Par Isabelle DUSART et François GINE 09h00 - 12h30
- **Module 3 : Perte d'exploitation**
Par Isabelle DUSART et Joëlle LASRY-SITBON 14h00 - 17h30

Jour 3

- **Module 4 : Conduite de la mission de l'expert-financier**
Par Thierry SAINT-BONNET 09h00 - 12h30
- **Module 5 : Rupture fautive des relations commerciales**
Par Olivier COURAU et Lucas ROBIN 14h00 - 17h30

Jour 4

- **Module 6 : Concurrence, parasitisme, contrefaçon**
Par Olivier COURAU et Lucas ROBIN 09h00 - 12h30
- **Module 7 : La vision des juristes**
Par Georges DECOCQ et Nathalie DOSTERT 14h00 - 17h30
- **TEST Final : QCM** 16h00 - 17h30

Jour 5 - OPTIONNEL

- **Module 8 : Cession de droits sociaux**
Par Romuald COHANA et François GINE 09h00 - 12h30
14h00 - 17h30

Jour 6 - OPTIONNEL

EN WEBINAIRE

- **Module 9 : Évaluation du préjudice patrimonial d'un dommage corporel**
Par Jean-François VERGRACHT 09h00 - 12h30
14h00 - 17h30

Jour 7 - OPTIONNEL

EN WEBINAIRE

- **Module 10 : Préjudice boursier**
Par Vincent COLLOT et Olivier PERONNET 08h30 - 12h00

Les formateurs



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

Formation

Évaluation des préjudices économiques et financiers



Vincent COLLOT

Associé d'un cabinet d'audit - contentieux & arbitrage
évaluation de préjudice - audit & transactions



Georges DECOCQ

Professeur à l'Université Paris Dauphine
directeur de l'école de droit Dauphine



Isabelle DUSART

Expert-comptable - commissaire aux comptes
expert auprès de la cour d'appel de Paris - maîtrise économie à Dauphine



François GINE

Avocat et associé gérant



Olivier PERONNET

Expert-comptable - commissaire aux comptes
expert auprès de la cour d'appel de Paris agréé par la cour de cassation
HEC - DESS fiscalité (Paris V - Université Paris Descartes)



Thierry SAINT-BONNET

Responsable de la formation

Expert-comptable - commissaire aux comptes - expert auprès de la cour
d'appel de Paris et des cours administratives d'appel de Paris et Versailles
licencié en droit, DEA fiscalité



Romuald COHANA

Avocat spécialisé dans le contentieux des affaires



Olivier COURAU

Expert-comptable - commissaire aux comptes
école supérieure de commerce de Bordeaux



Nathalie DOSTERT

Juriste de formation - DEA en droit des affaires et sciences
économiques, droit international des affaires, du commerce
et du droit fiscal Paris Sorbonne



Julien GASBAOUI

Avocat au Barreau de Paris, doctorat en droit privé et sciences criminelles,
master II droit économique, DU sciences pénales et criminelles



Joëlle LASRY-SITBON

Spécialiste en évaluation & assistance à parties,
conseil stratégique & financier
maîtrise de sciences de gestion de Paris I Sorbonne et diplômée d'expertise comptable



Lucas ROBIN

Expert-comptable - commissaire aux comptes
ISC Paris - master spécialisé en actuariat et management (Reims Management School)



Jean-François VERGRACHT

Expert-comptable en justice



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

Coûts et modalités

Formation

Évaluation des préjudices économiques et financiers



Coût

2 200 € HT/session de formation - soit **2 640 € TTC**

Pour les adhérents CJEC/Jeunes avocats - **1 400 € HT** (soit **1 680 € TTC**)*

Incluant les supports, les journées d'accompagnement, le test et les déjeuners (si présentiel).

Coût du module optionnel - **350 € HT** (soit **420 € TTC**) pour une journée

180 € HT le module webinaire soit **216 € TTC**

(*) Sous présentation d'un justificatif ou d'une attestation

La CCEF a obtenu la certification qualité Qualiopi en janvier 2022



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers



FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été
délivrée au titre de la catégorie
d'action suivante :

Actions de formation

Pour connaître le montant de votre prise en charge, rapprochez vous de votre organisme financeur
en renseignant notre numéro d'activité :

11 75 45117 75



Modalités d'inscription

La sélection des candidats se fait sur dossier, expérience et parcours professionnel.

Dossier de candidature à remettre **au maximum quinze jours avant le début de la formation.**

Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de vous adresser à Sylvie GAILLET-LATTÉ.

Nos lieux de formation sont aménagés pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Nous pouvons adapter nos formations à votre handicap dans la mesure du possible.

Modalités complètes : [guide pédagogique](#) et [règlement intérieur](#) sur www.ccef.net

Rubrique > [Formations](#) > [Évaluation des préjudices économiques et financiers](#)

Contact :

CCEF
120 avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS

Sylvie GAILLET-LATTÉ
ccefsl@orange.fr
01 44 94 27 70

N° de SIRET :

390 791 614 00048

En collaboration avec :

